
ARRETE N° 0182-7/MINSANTE DU 29 MAI 2026
portant création de certains Centres de Santé Intégrés.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n°96/03 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé ;
- Vu** le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n°95/013 du 07 février 1995 portant organisation des Services de Santé de base en Districts de Santé ;
- Vu** le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique;
- Vu** le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont créés, à compter de la date de signature du présent Arrêté, les Centres de Santé Intégrés ci-après :

I- REGION DE L'EST

DISTRICT DE SANTE DE DOUMANTANG

- Centre de Santé Intégré de Djende 1- Badouma.

DISTRICT DE SANTE DE DOUME

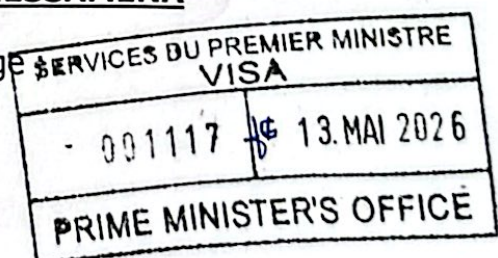
- Centre de Santé Intégré de Ambeka.

DISTRICT DE SANTE DE Garoua-Boulai

- Centre de Santé Intégré de Badan ;
- Centre de Santé Intégré de Mbonga.

DISTRICT DE SANTE DE MESSAMENA

- Centre de Santé Intégré de Messamena Village
- Centre de Santé Intégré de Nemeyong ;
- Centre de Santé Intégré de Kabilone 1.



II- REGION DE L'EXTREME-NORD
DISTRICT DE SANTE DE GAZAWA

- Centre de Santé Intégré de Zamalao.

DISTRICT DE SANTE DE MOGODE

- Centre de Santé Intégré de Mbougarou.

DISTRICT DE SANTE DE ROUA

- Centre de Santé Intégré de Bao-Demazao.

DISTRICT DE SANTE DE SIR

- Centre de Santé Intégré de Amsa ;
- Centre de Santé Intégré de Gova ;
- Centre de Santé Intégré de Mouftoum ;
- Centre de Santé Intégré de Gouria ;

III- REGION DE L'OUEST

DISTRICT DE SANTE DE DSCHANG

- Centre de Santé Intégré de Tchoussi.

DISTRICT DE SANTE DE LA MENOUA

- Centre de Santé Intégré de Lekouet-Sessa.

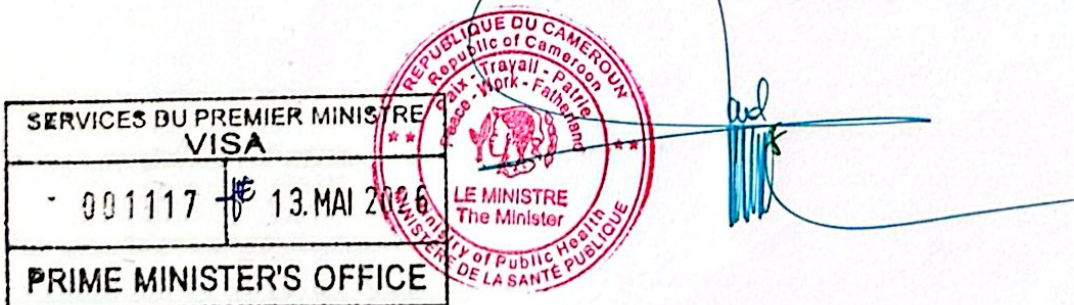
DISTRICT DE SANTE DE LA MIFI

- Centre de Santé Intégré de Ndiengso 2.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en Français et en Anglais. /-

Yaoundé, le 29 MAI 2026

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,



MANAOUA Malachie